

Compte rendu de séance

Séance du 30 Mars 2022

L' an 2022 et le 30 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
BURGEVIN Christiane Maire

Présents : Mme BURGEVIN Christiane, Maire, Mmes : COLLOT Marie, LARUE Delphine, SAULNIER Martine,
MM : ANDRÉ Nicolas, LANCELOT Gérard, MIRLOU Jean, PETIAU Xavier, REDON Jacky, THILLOU Davy

Excusés :

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

Date de la convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : 24/03/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
le : 31/03/2022

et publication ou notification
du : 31/03/2022

A été nommé(e) secrétaire : LANCELOT Gérard

Le conseil **APPROUVE** le compte-rendu du 22 février 2022.

Madame le Maire expose ce qui suit :

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1 607 heures,
Considérant qu'il convient dès lors d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures,
Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été donné aux communes et intercommunalités pour délibérer sur ce point afin de préciser les règles applicables à leurs agents,
Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).

La journée de solidarité sera récupérée le lundi de pentecôte.

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1er avril 2022.

Madame le Maire expose ce qui suit :

Il est rappelé que la 3CFG a engagé des démarches en vue d'étudier le transfert des compétences "eau" et "assainissement" avec l'assistance du bureau d'études ADM Conseil,

Par délibération en date du 11 février 2020, le Conseil Communautaire a décidé de lancer un marché sous forme d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études de gouvernance, patrimoniales et de schémas directeurs en eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales sur le territoire de la 3CFG, et d'approuver les termes de la convention du groupement de commandes qui sera signée avec les communes membres souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

Il est précisé que la 3CFG sera le coordonnateur du groupement de commandes chargé de l'élaboration du DCE.

Elle procédera à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans son intégralité et suivra la réalisation des études.

Le coût des études, hormis l'étude de gouvernance et déduction faite des subventions éventuelles, sera remboursé à la 3CFG par chaque commune pour sa partie.

Sur proposition du maire de la commune de Villemoutiers, le conseil municipal, à dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

- **APPROUVE** la Convention de Groupement de Commandes proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, afin de doter l'ensemble des communes de son territoire d'un schéma directeur des réseaux d'Eau Potable, d'Assainissement, et Eaux Pluviales, conformément à la réglementation de la Commande Publique ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention du groupement de commandes et tous les documents relatifs s'y rapportant.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché relatif au groupement de commandes et tous les documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal accepte la proposition de convention de groupement de commandes de la Communauté de Communes. Cette convention permettra à la commune de passer des commandes (fournitures d'entretien, administratives etc...) avec d'autres communes afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

BUDGET COMMUNE :

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 des comptables Mesdames Marie-Christine BREGERE-MAILLET et Nathalie TREMINTIN, qui présente des résultats identiques au compte administratif 2021.

Sous la présidence de Monsieur Jean MIRLOU, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2021 de Madame Christiane BURGEVIN, qui laisse apparaître :

un excédent de fonctionnement de **248 926.88€**

un déficit d'investissement de **- 19 629.05€**

et des restes à réaliser de **12 750.00€**.

Soit un excédent global de clôture de **216 547.83€**

Vu les résultats à la clôture du compte administratif 2021 présentant un excédent de fonctionnement de 248 926.88€ et un déficit d'investissement de - 19 629.05€; avec des restes à réaliser de 12 750.00€,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, **D'AFFECTER** le résultat comme suit :

- Fonctionnement en Recettes au compte 002 : **216 547.83€**
- Investissement en Recettes au compte 1068 : **32 379.05€**
- Investissement en Dépenses au compte 001 : **- 19 629.05€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE**, à l'unanimité le taux des 2 taxes d'imposition communale de l'année 2022, comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : 38.40%
- Taxe Foncière Non Bâti : 41.09%

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité, le Budget 2022 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de **512 648.00€** et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de **224 830.00€**.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 des comptables Mesdames Marie-Christine BREGERE-MAILLET et Nathalie TREMINTIN, qui présente des résultats identiques au compte administratif 2021.

Sous la présidence de Monsieur Jean MIRLOU, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2021 de Madame Christiane BURGEVIN, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **15 475.31€** et un excédent d'investissement de **19 554.55€**.

Soit un excédent global de clôture de **35 029.86€**

Vu les résultats à la clôture du compte administratif 2021 présentant un excédent de fonctionnement de 15 475.31€ et un excédent d'investissement de 19 554.55€.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, **D'AFFECTER** le résultat comme suit :

- Fonctionnement en Recettes au compte 002 : **15 475.31€**
- Investissement en Recettes au compte 001 : **19 554.55€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- d'augmenter le prix de la redevance assainissement pour 2022 de 10cts, passant de 1.26€ à **1.36€ le m3**
- le tarif du branchement à l'assainissement collectif est maintenu pour **1 500.00€**

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité, le Budget 2022 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de **29 571.00€**, et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de **31 193.00€**.

La nouvelle bibliothèque se doit d'établir un règlement intérieur. Ce règlement est soumis au conseil municipal. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le règlement de la bibliothèque de la commune

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à le mettre en application dès le visa du contrôle de légalité.

Commissions :

* Ecole élémentaire du 01/02/2022 (en visio) :

- Certaines demandes faites lors du précédent conseil ont été réalisées (bac à sable, tableaux blancs, nichoirs) d'autres comme changement de vitrage, de téléphone fixe, ordinateurs... ne sont toujours pas réglées ou validées.
- Le second exercice PPMS aura lieu le 3 février. Afin de respecter le protocole sanitaire, les élèves ne se confineront pas sous les tables. Un deuxième exercice incendie est prévu au retour des vacances.
- Aides aux élèves : **APC** (activités pédagogiques complémentaires) pour toutes les classes. **RASED** (sur Ladon composé de 2 maîtres et 1 psychologue scolaire). Il y a différentes interventions.
- Les évaluations des CP sont reportées. Suite aux évaluations de septembre, tous les parents de CP et de CE1 ont été reçus individuellement avant les vacances d'octobre. Evaluations pour toutes les classes, sous différentes formes (contrôle continu, évaluation de fin de période ou de fin de semestre). En raison du contexte sanitaire, la remise du LSU aux familles n'a pas pu être effectuée en main propre pour tous. Des rendez-vous téléphoniques ont été proposés à chaque fois.
- Les séances de sport se poursuivent. Les classes de CE1 au CM2 se sont rendues à l'exposition sur la guerre de 1870, à l'église de Ladon. Les classes de CP et CE1 se sont rendues aux Tanneries pour visiter les expositions d'arts et participer à 2 ateliers. Un ancien agent de l'OFB et membre de l'association Natura 2000, est venu présenter le mode de vie des chauves-souris aux classes de CM1/CM2. Deux représentants de l'OFB ont parlé de la protection des hirondelles.
- Pas de réponse de Monsieur le Maire et du conseil concernant la proposition de nom de la future école, faite par les élèves.

- Pas de réponse de l'EHPAD de Bellegarde, concernant l'envoi de cartes, dessins, poèmes... de toutes les classes, pour les résidents.
- Les inscriptions des futurs élèves de CP se feront fin mai ou début juin.
- Effectif : A ce jour 151 élèves, répartis sur 6 classes. A la rentrée 2022, une prévision de 157 élèves.
- Comptes de la coopérative scolaire : à ce jour 25 477.37€.

* Ecole Maternelle du 08/03/2022 :

- Effectif : A ce jour 75 élèves. A la rentrée 2022, une prévision de 67 élèves. Les pré-inscriptions auront lieu du 14 au 25 mars. La fermeture de la quatrième classe est officielle.
- Un exercice incendie a été réalisé le 1er février pour les adultes. Un exercice PPMS a été réalisé le 3 février.
- L'APC a lieu le mercredi matin. Pour l'instant 5 demandes ont été envoyées pour le **RASED**.
- Le Père Noël est venu déposer au pied du sapin un cadeau par classe. Le concert des JMF a été reporté fin juin. Le matériel informatique est arrivé. La Ferme Tiligolo viendra dans les locaux, pour un spectacle le matin et ateliers autour de la ferme. En mai, observation sur l'incubation d'oeufs. Le Domaine du Ciran proposera des activités sur le thème des abeilles. Des chevreaux seront présentés aux élèves de l'école. D'autres évènements, kermesse...doivent faire l'objet d'une concertation entre les enseignantes des deux écoles. Les parents délégués souhaitent organiser une kermesse.
- Comptes de la coopérative scolaire : à ce jour 12 139.55€.

* CFA du 23/03/2022 : Excédent de fonctionnement 2021 de 392 620.67€ et excédent d'investissement 2021 de 316 144.25€.

Budget 2022 : 2 248 000€ en fonctionnement et 598 000€ en investissement.

Tarif du salon de coiffure reconduit en 2022.

Le tableau de l'effectif du personnel est approuvé.

* Réunion d'informations à la 3CFG du 03/03/2022 :

Centre d'information sur le droit des femmes et des familles : Violences faites aux femmes, aux enfants. Il y a des centres d'hébergement.

Ouverture d'un bureau à Bellegarde les 1er jeudis du mois, avec des psychologues.

Le conseil aborde les questions diverses.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 11/05/2022

Le Maire

Christiane BURGEVIN



[Handwritten signature]